



Récupération d'une cave dans un immeuble

Par **Jomeyz**, le **24/04/2015** à **14:18**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement auquel est rattaché une cave (lot n° 7 sur acte de propriété). Le logement est loué et la locataire désire occuper la cave (logique).

Malheureusement toutes les caves sont occupées et il n'y a pas de numérotation sur les portes.

Le syndic ne veut pas s'occuper de faire remettre les numéros en me disant que les caves sont privatives. Mais n'a-t-il pas le devoir de faire respecter le règlement de copropriété et de me faire restituer une cave ? A moi bien sûr, ensuite de me débrouiller avec l'occupant.

Le Conseil syndical qui m'était favorable au début ne répond plus ni au téléphone ni aux mails et j'habite à 300 km de cet appartement.

Puis-je obliger le syndic à s'occuper du problème et sinon, comment faire ?

Merci et cordialement.

Par **domat**, le **24/04/2015** à **14:33**

bjr,

vous devriez posséder un plan des caves avec leurs numérotations qui doit figurer dans le RC. quand vous avez acheter cet appartement, vous deviez connaître l'emplacement de la cave surtout si c'était en vue de la location.

s'agissant de parties privatives, je ne suis pas sur que cela soit du ressort du syndic de copropriété.

cdt

Par **jchristophe**, le **26/04/2015** à **22:10**

Pas toujours évident de démêler les casse tête des caves! même mon notaire s'y perd. Ma cave était en fait un grenier !